

& LOGEMENT ÉTUDIANT



Directeur de la publication :

Guillaume Houzel

Rédaction : mission
de la communication

Mise en page :  Comme un Arbre !

Photographies :

© Crous de Montpellier, 2015

© Université Paris Diderot,
Direction de la communication, 2015

© Crous de Toulouse – Midi-Pyrénées,
HF/CG, 2013

Impression : Merico

Tirage : 495 910 exemplaires
Décembre 2015

Ce document participe à la protection de
l'environnement, il est imprimé sur papier
100 % PEFC/10-31-1248

SOMMAIRE

LES CROUS, AU CŒUR DE LA VIE ÉTUDIANTE	4
LA DEMANDE DE BOURSE ET DE LOGEMENT, LE RÉFLEXE DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANTE	5
LES BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX, CE QU'IL FAUT SAVOIR	8
LES AIDES SPÉCIFIQUES, PROPOSÉES PAR LES CROUS	16
LES AUTRES AIDES SPÉCIFIQUES MINISTÉRIELLES, RÉGIONALES OU LOCALES	17
LES AIDES À LA MOBILITÉ, POUR ÉTUDIER À L'ÉTRANGER	18
LE LOGEMENT, DE LA DEMANDE À LA REMISE DES CLEFS	19
L'EMPLOI ÉTUDIANTE, UN JOB À LA CARTE	25

LES CROUS, AU CŒUR DE LA VIE ÉTUDIANTE

LES CENTRES RÉGIONAUX DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES ONT POUR MISSION D'ASSURER LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DANS LEURS ÉTUDES. LEURS ACTIONS DIVERSIFIÉES TOUCHENT TOUS LES SERVICES DE PROXIMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE.

Les bourses

- > Des aides financières accordées aux étudiants sur critères sociaux
- > La demande de bourse se fait à travers le Dossier social étudiant

Le logement étudiant

- > Une offre de qualité à prix social dans les cités universitaires
- > Une offre de logements centralisée sur lokaviz.fr et consultable gratuitement
- > Un accès au logement facilité par le dispositif La Clé, la Caution locative étudiante

La restauration universitaire

- > Une offre diversifiée et adaptée au public étudiant
- classique, rapide
- vente à emporter
- > Des repas équilibrés à prix modique

L'action sociale

- > Information
- > Accueil, écoute, aide psychosociale
- > Prévention contre le décrochage et l'isolement
- > Présence sur les campus et dans les résidences

L'emploi étudiant

- > Jobs réservés aux étudiants
- > Jobaviz.fr, un site dédié

L'animation des lieux de vie étudiante

- > Soutien aux initiatives étudiantes
- > Création d'événements et de concours culturels
- > Animations dans les résidences pour favoriser l'échange et la convivialité



JE ME CONNECTE:
etudiant.gouv.fr

LA DEMANDE DE BOURSE ET DE LOGEMENT, LE RÉFLEXE DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT

LA DEMANDE DE BOURSE SUR CRITÈRES SOCIAUX ET/OU DE LOGEMENT EN RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE SE FAIT À TRAVERS UNE PROCÉDURE APPELÉE DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT OU DSE.

> Demande en ligne

> Procédure unique, un seul dossier à déposer

> Formulation de plusieurs vœux dans différentes académies

JE ME CONNECTE
DÈS LE 15 JANVIER:
etudiant.gouv.fr



POUR CONNAÎTRE VOS DROITS UTILISEZ LE SIMULATEUR DE BOURSE:

1. SE PRÉPARER

- les revenus 2014 figurant sur l'avis fiscal 2015 du/des parent(s)
- le nombre de frères et sœurs

- la distance entre domicile et l'établissement d'enseignement supérieur choisi pour vos études

Si la réponse vous donne un échelon 0, constituez quand même votre Dossier social étudiant pour pouvoir bénéficier des avantages liés au statut de boursier.

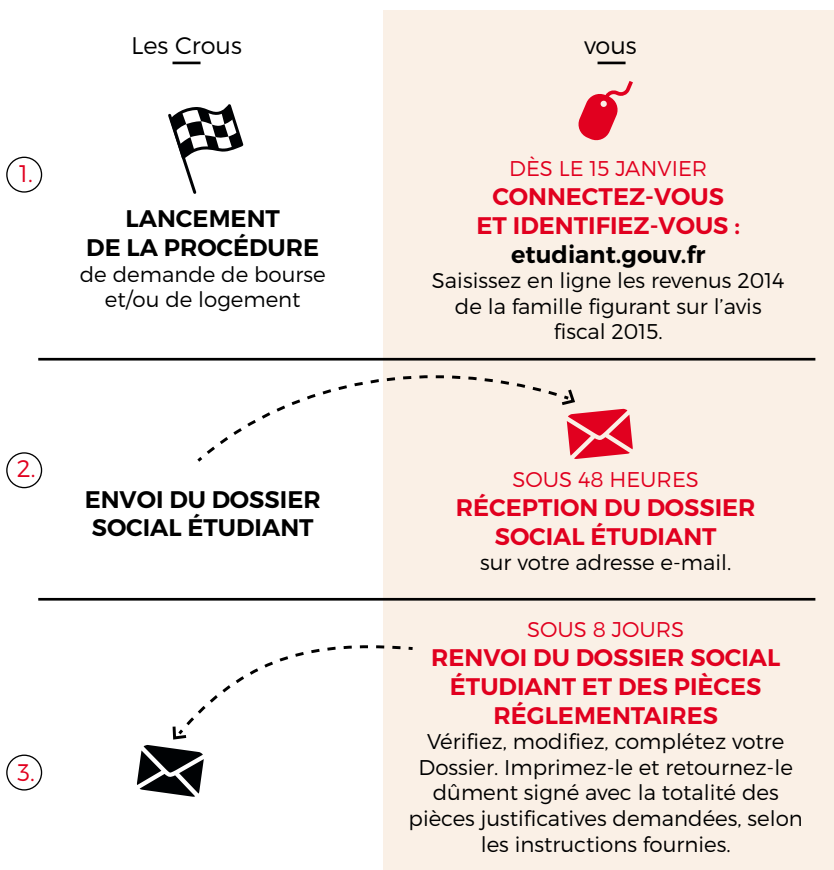
Que signifie le statut de boursier? Voir page 9

2. SE CONNECTER
etudiant.gouv.fr

3. BIEN NOTER

Pour que votre saisie soit validée, allez jusqu'au dernier écran. En cas de déconnexion imprévue, il faudra reprendre l'ensemble de la saisie depuis le début.

LES GRANDES ÉTAPES EN UN CLIN D'ŒIL



Les Crous



ÉTUDE ET DÉCISION D'ATTRIBUTION

4. Les Crous envoient une notification par e-mail indiquant les décisions d'attribution conditionnelle ou de rejet de votre demande de bourse et/ou de logement. Le calcul se base sur le barème en vigueur au moment de la saisie.

vous



N'OUBLIEZ PAS

Les Crous prennent en compte le changement de situation financière. « En cas de changement durable et notable de la situation de l'étudiant ou de sa famille, un nouvel examen du dossier peut être effectué par Les Crous en fonction des justificatifs fournis par l'étudiant à l'appui de sa demande de révision. »

5. **DÈS JUILLET**
VOTRE FUTUR ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CONFIRME AU CROUS VOTRE INSCRIPTION.

⚠ À NOTER

Dans certaines académies, c'est vous qui fournirez le justificatif d'inscription au Crous. Renseignez-vous auprès de votre établissement au moment de l'inscription.

Si vous changez d'établissement d'enseignement et d'académie, fournissez le justificatif d'inscription de votre nouvel établissement au Crous qui gère actuellement votre dossier. Il le fera suivre au Crous concerné.

BONNE PRATIQUE

FUTURS BACHELIERS ET ÉTUDIANTS, FAITES VOTRE DEMANDE EN LIGNE, DÈS LE 15 JANVIER 2016.

LES BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX, CE QU'IL FAUT SAVOIR

LA PROCÉDURE DU DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT (DSE) CONCERNE LES DEMANDES DE BOURSE SUR CRITÈRES SOCIAUX DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION ET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT.

- > L'étudiant doit être inscrit en formation initiale
- > Il doit suivre des études à temps plein dans un établissement public ou dans une formation habilitée à recevoir des boursiers

LES MONTANTS ANNUELS

Ils sont établis en fonction des échelons :

ÉCHELON 0	STATUT DE BOURSIER (Exonération du paiement des droits universitaires dans les établissements publics et du paiement de la cotisation à la sécurité sociale étudiante)
ÉCHELON 0 BIS	1 008 €
ÉCHELON 1	1 667 €
ÉCHELON 2	2 510 €
ÉCHELON 3	3 215 €
ÉCHELON 4	3 920 €
ÉCHELON 5	4 500 €
ÉCHELON 6	4 773 €
ÉCHELON 7	5 545 €



DANS TOUS LES CAS,
L'ÉTUDIANT DEVRA RÉPONDRE
AUX CONDITIONS D'ASSIDUITÉ,
DE PRÉSENCE AUX EXAMENS
ET DE SCOLARITÉ.

LES BÉNÉFICIAIRES

> Étudiant âgé de moins de 28 ans au 1^{er} septembre de l'année universitaire pour une première demande de bourse

- recul de la limite d'âge pour les étudiants handicapés reconnus par la commission des droits et de l'autonomie des handicapés
- recul de la limite d'âge en fonction de la durée du volontariat dans les armées ou du volontariat civil et d'un an par enfant élevé

> Étudiant de nationalité française ou ayant la nationalité d'un État membre de l'Union européenne (ou d'un État faisant partie de l'espace économique européen)

> Étudiant d'une autre nationalité

- bénéficiant d'un titre de séjour en règle
- domicilié en France depuis au moins deux ans et dont le foyer fiscal auquel il est rattaché (père, mère ou tuteur légal) est situé en France depuis au moins deux ans



RAPPEL

LES DÉCISIONS SONT PRISES EN FONCTION DU BARÈME EN VIGUEUR AU MOMENT DE L'ÉDITION DE LA NOTIFICATION.

LES CRITÈRES

LES RESSOURCES ET LES CHARGES FAMILIALES (NOTÉES EN POINTS DE CHARGE) DÉTERMINENT LE DROIT À BOURSE ET L'ÉCHELON DE BOURSE SELON UN BARÈME NATIONAL RÉVISABLE CHAQUE ANNÉE. 3 CRITÈRES SONT RETENUS.

1. Les revenus de la famille

Pour une demande de bourse présentée au titre de l'année universitaire 2016-2017, les ressources prises en compte sont celles des revenus 2014 de la famille figurant sur l'avis fiscal 2015 détenu par les parents de l'étudiant.

2. Le nombre d'enfants à charge fiscale de la famille

Pour chaque frère ou sœur, fiscalement à charge de la famille, étudiant dans l'enseignement supérieur: **4 points de charge**.
Pour chaque autre frère ou sœur, fiscalement à charge de la famille: **2 points de charge**.

3. L'éloignement du lieu d'études

La distance prise en compte est celle qui sépare le domicile familial (commune de résidence) de l'établissement d'inscription à la rentrée universitaire.
De 30 à 249 km: **1 point de charge**.
250 km et plus: **2 points de charge**.

EXEMPLE

Le droit à bourse sur critères sociaux est ouvert, pour l'échelon 0, aux candidats dont le dossier ne comporte aucun point de charge (0 point) et dont les revenus 2014 de la famille sont égaux ou inférieurs à 33100 €.

POUR CONNAÎTRE LE BARÈME DES RESSOURCES APPLIQUÉ POUR L'ANNÉE 2015-2016,

JE ME CONNECTE
etudiant.gouv.fr



LES MENSUALITÉS

LA BOURSE SUR CRITÈRES SOCIAUX EST VERSÉE EN DIX MENSUALITÉS: DE SEPTEMBRE À JUIN DE CHAQUE ANNÉE.

LES VOIES DE RECOURS

SI VOUS ESTIMEZ QU'UNE DÉCISION EST CONTESTABLE, UN RECOURS PEUT ÊTRE DÉPOSÉ.

> Pour la bourse du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche:

- recours gracieux auprès du recteur de votre académie par l'intermédiaire du Crous
- recours hiérarchique auprès du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, si le litige n'a pu être réglé avec le recteur de votre académie
- recours contentieux devant le tribunal administratif du ressort de votre académie

> Pour la bourse du ministère de la Culture et de la Communication:

- recours gracieux auprès du directeur de l'établissement

> Pour la bourse du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt:

- recours gracieux auprès du directeur de l'établissement



LES AIDES SPÉCIFIQUES, PROPOSÉES PAR LES CROUS

ELLES RÉPONDENT AUX SITUATIONS PARTICULIÈRES,
VOIRE CRITIQUES, DE CERTAINS ÉTUDIANTS.

UNE ALLOCATION ANNUELLE

- > Réservée aux étudiants inscrits dans une formation relevant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- > Allouée à l'étudiant ne bénéficiant pas du soutien matériel de ses parents, mais également en cas de rupture familiale ou en cas de reprise d'études
- > Pour l'obtenir, il est nécessaire d'effectuer au préalable une demande de bourse dans le cadre du Dossier social étudiant

IL EXISTE UN DISPOSITIF ÉQUIVALENT CONCERNANT LES ÉTUDIANTS DES MINISTÈRES DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION ET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT. RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE VOTRE ÉTABLISSEMENT.

UNE AIDE PONCTUELLE

- > Destinée aux étudiants inscrits dans un établissement ouvrant droit à la sécurité sociale étudiante, en faveur de l'étudiant qui rencontre momentanément de graves difficultés
- > Une commission d'attribution décide du montant de l'aide, au vu du dossier de l'étudiant
- > Prendre directement contact avec le service de la vie étudiante ou le service social du Crous

LES AUTRES AIDES SPÉCIFIQUES MINISTÉRIELLES, RÉGIONALES OU LOCALES

POUR CONNAÎTRE LEURS MODALITÉS D'ATTRIBUTION
ET LES FORMALITÉS À REMPLIR, L'ÉTUDIANT DOIT
S'ADRESSER À SON ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT
OU AU MINISTÈRE CONCERNÉ.

LES FORMATIONS SOCIALES ET PARAMÉDICALES

Les conseils régionaux sont seuls compétents pour décider de l'attribution des bourses d'études aux élèves et étudiants inscrits dans les établissements de formation sociale et paramédicale, agréés et financés par les régions.

S'INFORMER AUPRÈS DES
ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION

LES AIDES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Les régions, les départements ou les villes apportent souvent des aides financières aux étudiants issus de leur territoire.

S'INFORMER AUPRÈS DE CHAQUE
COLLECTIVITÉ POUR CONNAÎTRE LES
CALENDRIERS ET DÉMARCHES.

LE PRÊT ÉTUDIANT GARANTI PAR L'ÉTAT

Il diversifie les sources de financement des études (bourses, rémunérations d'activité, emprunts, transferts parentaux) et assure l'égalité des chances des étudiants devant l'emprunt

- > Accessibilité à tout étudiant sans conditions de ressources, sans caution parentale ou d'un tiers
- > Possibilité de rembourser l'emprunt de manière différée
- > Le risque de défaillance est garanti par l'État à hauteur de 70 %

LE CRÉDIT MUTUEL, LE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC), LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, LES BANQUES POPULAIRES ET LES CAISSES D'ÉPARGNE PROPOSENT CE DISPOSITIF.



LES AIDES À LA MOBILITÉ, POUR ÉTUDIER À L'ÉTRANGER

L'ALLOCATION ERASMUS

- > Attribuée à un étudiant effectuant une partie de ses études (de trois mois à un an) dans un autre établissement européen dans le cadre d'un échange inter-établissements

—
INFORMATION AUPRÈS DU SERVICE
DES RELATIONS INTERNATIONALES
DE SON ÉTABLISSEMENT
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

—
LE MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES RECENSE LES
BOURSES ET AIDES À LA MOBILITÉ
INTERNATIONALE:
[WWW.DIPLOMATIE.GOUV.FR/FR/
SERVICES-AUX-CITOYENS/](http://WWW.DIPLOMATIE.GOUV.FR/FR/SERVICES-AUX-CITOYENS/)

LE PASSEPORT MOBILITÉ OUTRE-MER

- > Financement par le ministère des Outre-Mer
- > Prise en charge d'un voyage aller-retour par année universitaire pour les étudiants originaires d'Outre-mer
- > Études suivies en métropole, Outre-mer ou Union européenne, dans une filière inexistante ou saturée localement

—
DOSSIER À TÉLÉCHARGER:
[HTTP://PME.LADOM.FR](http://PME.LADOM.FR)

BOURSE DE MOBILITÉ

—
INFORMATION AUPRÈS DU SERVICE
DES RELATIONS INTERNATIONALES
DE SON ÉTABLISSEMENT
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

LE LOGEMENT, DE LA DEMANDE À LA REMISE DES CLEFS

LES LOGEMENTS DES CROUS SONT DESTINÉS EN PRIORITÉ AUX ÉTUDIANTS BOURSIERS.

LA DEMANDE D'UN LOGEMENT

- > Demande et renouvellement du 15 janvier au 31 mai 2016 avec le Dossier social étudiant
- > Attribution : fin juin
- > Les attributions sont prononcées par le directeur du Crous et respectent une priorité sociale

À NOTER

SI VOTRE DOSSIER EST EN ATTENTE DE DÉCISION, VOTRE COURRIEL DE RÉPONSE VOUS LE PRÉCISERA EN VOUS DEMANDANT DE PRENDRE CONTACT AVEC VOTRE CROUS.



LES DIFFÉRENTS TYPES DE LOGEMENTS

DE NOMBREUSES ACTIVITÉS, ANIMATIONS ET SERVICES SONT PROPOSÉS AUX HABITANTS DES RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES: PROJECTIONS DE FILMS, SOIRÉES, JEUX DE SOCIÉTÉ, COURS DE CUISINE, CLUBS DE LECTURE, SPECTACLES MUSICAUX, EXPOSITIONS, SOIRÉES CONVIVIALES,... TOUT CELA CONTRIBUE À DYNAMISER LA VIE EN RÉSIDENCE ET À Y RENDRE LA VIE PLUS CHALEUREUSE.

Les chambres

- chambre meublée
- connexion à internet
- cuisines collectives
- salles de travail, de réunion, de détente: selon les Crous

Loyer moyen: 220 € par mois avant déduction de l'aide au logement.

Les studios

- type T1 ou +
- coin cuisine
- salle de bains
- prises TV et téléphone, connexion internet
- des services collectifs peuvent être mis à la disposition des locataires: laverie automatique, salle informatique, salle de télévision, distributeur de plats préparés

Loyer pour un studio: de 245 à 489 € par mois (hors charges et complément de mobilier) et avant déduction de l'aide au logement.

Le locataire est exempté de la taxe d'habitation.

ÉTUDIANT À MOBILITÉ RÉDUITE

Selon les résidences, des chambres ou studios accessibles sont spécialement aménagés.

—
SE RENSEIGNER AUPRÈS DU CROUS OU SUR SON SITE INTERNET POUR CONNAÎTRE PRÉCISÉMENT L'OFFRE

LES AIDES AU LOGEMENT

- > Attribuées par la Caisse d'allocations familiales - Caf
- > À tout étudiant en fonction de sa situation personnelle sur des critères sociaux:
- ressources
- situation familiale
- nature du logement...



LE SAVIEZ-VOUS?

EN RÉSIDENCE CROUS:
LE FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE À L'ALLOCATION LOGEMENT DOIT ÊTRE COMPLÉTÉ ET REMIS AU GESTIONNAIRE DE LA RÉSIDENCE. L'AIDE EST ALORS VERSÉE DIRECTEMENT AU CROUS ET L'ÉTUDIANT PAIE UNIQUEMENT LA PART DU LOGEMENT RESTANT À SA CHARGE.

CHEZ LES BAILLEURS PRIVÉS:
IL Y A LA POSSIBILITÉ (CE N'EST PAS UNE CONDITION IMPOSÉE) DE DEMANDER LA MISE EN PLACE DU TIERS PAYANT. DANS CE CAS, C'EST LE LOCATAIRE QUI FAIT LA DÉMARCHE.

LA CLÉ : LA CAUTION LOCATIVE ÉTUDIANTE

CE DISPOSITIF PERMET AUX ÉTUDIANTS QUI SONT DÉPOURVUS DE GARANTS PERSONNELS DE BÉNÉFICIER DE LA GARANTIE DE L'ÉTAT. IL EST ACCESSIBLE, QUEL QUE SOIT LE TYPE DE LOGEMENT, À TOUT ÉTUDIANT INSCRIT, À JOUR DE SES OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES DANS UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Les conditions:

- > Être âgé de moins de 28 ans au 1^{er} septembre de l'année de signature du bail
- > Être âgé de plus de 28 ans sous réserve d'être doctorant ou post-doctorant de nationalité étrangère



POUR LOUER
DEMANDEZ
LA
CLÉ!



➡ LA CAUTION LOCATIVE ÉTUDIANTE PROPOSÉE PAR LES CROUS

LOKAVIZ: LA CENTRALE DU LOGEMENT ÉTUDIANT

LOKAVIZ PROPOSE DES OFFRES DE LOGEMENT POUR ÉTUDIANTS, TANT DANS LES RÉSIDENCES CROUS QUE CHEZ LES PARTICULIERS.

> Recherches multicritères

- proximité du lieu d'études
- type de logement
- équipement
- loyer
- dates de disponibilité

> Toutes formes d'habitat

- résidences pour étudiants
- logements indépendants ou chez l'habitant
- colocation
- location contre services,...

LE SAVIEZ-VOUS ?

LOKAVIZ EST AUSSI UN LABEL QUI GARANTIT LA QUALITÉ DES LOGEMENTS PRIVÉS: LOCALISATION, TARIFICATION, CONFORT ET RESPECT DES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE RAPPORTS LOCATIFS.



JE ME CONNECTE:
etudiant.gouv.fr



L'EMPLOI ÉTUDIANT, UN JOB À LA CARTE

JOBVIZ PUBLIE DES ANNONCES DE JOBS RÉSERVÉS AUX ÉTUDIANTS. UN APPORT FINANCIER QUI PERMET DE PRENDRE EN CHARGE SES DÉPENSES ET ENRICHIR SON C.V.



BON À SAVOIR

Les établissements scolaires recherchent chaque année des assistants d'éducation (ancien maître d'internat et surveillant d'externat).

CANDIDATURE À DÉPOSER EN LIGNE SUR LE SITE DE SON ACADÉMIE

Les collectivités locales recherchent souvent des étudiants pour de nombreuses missions.

Les universités et les Crous proposent également régulièrement des emplois ou des missions à effectuer au sein de leur établissement.

OFFRES DISPONIBLES ET DÉPÔT DE CANDIDATURE SUR LEUR SITE WEB RESPECTIF

> Trouver un job sur son lieu d'études: qui corresponde à sa situation et qui ne soit pas en concurrence avec ses études grâce à un outil de recherches multicritères

> Rester informé sur la réglementation du travail et sur ses droits en tant qu'étudiant salarié



JE TROUVE MON JOB:
etudiant.gouv.fr

CONTACTS

CNOUS

Service du dossier social étudiant
60 boulevard du Lycée
92170 Vanves
Tél. 01 71 22 97 61
Fax 01 45 55 48 49
www.cnous.fr

AIX-MARSEILLE - AVIGNON

Division de la vie étudiante
31 avenue Jules Ferry
13621 Aix-en-Provence
CEDEX 1
Tél. 04 42 90 08 00
Fax 04 42 93 47 75
www.crous-aix-marseille.fr

AMIENS - PICARDIE

Direction de la vie étudiante
25 rue Saint-Leu
BP 60435
80004 Amiens CEDEX 1
Tél. 03 22 71 24 00
www.crous-amiens.fr

ANTILLES ET GUYANE

Campus universitaire
de Fouillole - BP 444
97164 Pointe-à-Pitre CEDEX
Tél. 0590 89 46 43
Fax 0590 82 88 28
www.crous-antillesguyane.fr

BESANÇON

38 avenue de l'Observatoire
BP 31021
25001 Besançon CEDEX 3
Tél. 03 81 48 46 62
Fax 03 81 48 46 82
www.crous-besancon.fr

BORDEAUX - AQUITAINE

18 rue du Hamel - CS 11616
33080 Bordeaux CEDEX
Tél. 05 56 33 92 17
Fax 05 56 91 77 11
www.crous-bordeaux.fr

CAEN - NORMANDIE

Service dossier social étudiant
23 avenue de Bruxelles
BP 85153
14070 Caen CEDEX 5
Tél. 02 31 56 63 00
Tél. 02 31 56 63 30 (DSE)
Fax 02 31 56 66 86
www.crous-caen.fr

CLERMONT-FERRAND

25 rue Étienne Dolet
63037 Clermont-Ferrand
CEDEX 1
Tél. 04 73 34 44 00
Tél. 04 73 34 44 32 (DSE)
Fax 04 73 34 44 71
www.crous-clermont.fr

CORSE

22 avenue Jean Nicoli
BP 55
20250 Corte
Tél. 04 95 45 30 00
Fax 04 95 61 53 11
www.crous-corse.fr

CRÉTEIL

70 avenue du
Général de Gaulle
94010 Créteil CEDEX
Tél. 01 43 77 50 53
Fax 01 45 17 46 74
www.crous-creteil.fr

ANTENNE DÉPARTEMENTALE EN SEINE-SAINT-DENIS

(pour les étudiants du 93)
Place du 8 Mai 1945
93200 Saint-Denis
Tél. 09 70 19 04 10
Fax 01 48 22 93 00

DIJON

Pôle de la Vie Étudiante
6b rue Recteur Marcel
Bouchard
21000 Dijon
Tél. 03 45 34 84 43 (DSE)
Fax : 03 45 34 84 74
www.crous-dijon.fr

GRENOBLE - ALPES

351 allée Hector Berlioz
38406 Saint-Martin-d'Hères
CEDEX
Tél. 04 76 54 90 61
Fax 04 76 54 90 34
www.crous-grenoble.fr

LILLE - NORD-PAS-DE-CALAIS

74 rue de Cambrai
59043 Lille CEDEX
Tél. 03 20 96 59 30
Fax 03 20 88 66 68
www.crous-lille.fr

LIMOGES

39 G rue Camille Guérin
87036 Limoges CEDEX
Tél. 05 55 43 17 00
Fax 05 55 50 14 05
www.crous-limoges.fr

LORRAINE

75 rue de Laxou
54042 Nancy CEDEX
Tél. 03 83 91 88 00
Tél. 03 83 91 89 29
www.crous-lorraine.fr

LYON - SAINT-ÉTIENNE

Service du dossier social étudiant
25 rue Camille Roy
69366 Lyon CEDEX 07
Tél. 04 72 80 13 00
Fax 04 72 80 13 16
www.crous-lyon.fr

MONTPELLIER

2 rue Monteil - BP 5053
34033 Montpellier CEDEX 1
Tél. 04 67 41 50 00
Fax 04 67 04 26 96
www.crous-montpellier.fr

NANTES - PAYS DE LA LOIRE

2 boulevard Guy Mollet
BP 52213
44322 Nantes CEDEX 3
Tél. 02 40 37 13 13
Fax 02 40 37 13 00
www.crous-nantes.fr

NICE - TOULON

18 avenue des Fleurs
06050 Nice CEDEX 1
Tél. 04 92 15 50 50
Tél. 04 92 15 50 55 (DSE)
Fax 04 93 86 89 42
www.crous-nice.fr

ORLÉANS - TOURS

Espace vie étudiante
Maison de l'étudiant
2 rue de Tours
45072 Orléans CEDEX 2
Tél. 02 38 24 27 00
Fax 02 38 63 99 17
www.crous-orleans-tours.fr

PARIS

39 avenue Georges
Bernanos
75231 Paris CEDEX 05
Tél. 01 40 51 36 00
Tél. 01 40 51 36 12 (DSE)
Fax 01 40 51 36 99
www.crous-paris.fr

POITIERS

Division de la vie de l'étudiant - Bât. A7
13 rue Théodore Lefebvre
BP 601
86022 Poitiers CEDEX
Tél. 05 49 58 86 00
Fax 05 49 58 86 01
www.crous-poitiers.fr

REIMS

14-B Allée des Landais
CS 40046
51726 Reims CEDEX
Tél. 03 26 50 59 00
Tél. 03 26 50 04 55 (DSE)
Fax 03 26 50 59 29
www.crous-reims.fr

RENNES - BRETAGNE

7 place Hoche
CS 26428
35064 Rennes CEDEX
Tél. 02 99 84 31 31
Fax 02 99 84 31 39
www.crous-rennes.fr

LA RÉUNION

20 rue Hippolyte Foucque
97490 Sainte-Clotilde
Tél. 02 62 48 32 32
Tél. 02 62 48 32 51 (DSE :
uniquement du lundi au
vendredi de 9 h à 12 h)
Fax 02 62 48 32 51
www.crous-reunion.fr

ROUEN - NORMANDIE

135, boulevard de l'Europe
76100 Rouen
Tél. 02 32 08 50 00
Fax 02 32 08 50 05
www.crous-rouen.fr

STRASBOURG

1 quai du Maire Dietrich
BP 50168
67004 Strasbourg CEDEX
Tél. 03 88 21 28 00
www.crous-strasbourg.fr

TOULOUSE - MIDI-PYRÉNÉES

58 rue du Taur
CS 67096
31070 Toulouse CEDEX 7
Tél. 05 61 12 54 70
Fax 05 61 12 54 79
www.crous-toulouse.fr

VERSAILLES

145 bis boulevard
de la Reine
BP 563
78005 Versailles CEDEX
Tél. 01 39 20 85 14
Fax 01 39 20 85 17
www.crous-versailles.fr



LES CROUS
69 QUAI D'ORSAY
75340 PARIS CEDEX 07
01 44 18 53 00
COMMUNICATION@CNOUS.FR
ETUDIANT.GOUV.FR



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.



PEFC™

10-31-1248 Promouvoir la gestion durable de la forêt / pefc-france.org